

NEWS



SOLIDARNOSĆ

ISSN 0771-9388

Bi-mensuel

Date : 31 mars 1987

Editeur responsable : Jerzy Milewski

9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

No : 87

UN JOURNAL indépendant régional de Gdansk a publié l'interview suivante de membres de la commission régionale de coordination (RKK) de NSZZ "Solidarnosc".

Question: Commençons par une question fort prosaïque: en quoi consiste actuellement votre travail?

Réponse: Il s'agit de la coordination des actions d'édition, d'impression, de distribution, de radio et tv, d'aide aux réprimés et à leur famille, ainsi que diverses initiatives ponctuelles à l'échelle régionale. La RKK diffuse les déclarations et communiqués nécessaires. Nous coordonnons également les activités des commissions d'entreprises, bien sûr dans des domaines limités.

Q: De quelle manière, coordinez-vous les activités des commissions d'entreprises?

R: C'est une question difficile. L'arrestation de Bogdan Borusewicz (leader régional du Syndicat, arrêté en janvier 1986 et libéré lors de l'amnistie de septembre) a causé la rupture de nombreux contacts. Leur reconstruction dure encore mais l'état actuel de ces contacts est selon nous peu satisfaisant. Rappelons la publication au début de nos activités de l'article intitulé "Reconstruction", qui présentait certaines indications pour les commissions d'entreprises. La transmission insuffisante d'informations des commissions d'entreprises fait que nous ne savons pas dans quelle mesure ces indications ont été appliquées.

Q: Les entreprises ont-elles une influence sur votre action et inversement?

R: Le rapport existe mais à un niveau insuffisant. Il demeure des difficultés subjectives et objectives à ce sujet. Nous allons essayer de les dépasser. Il faut pourtant comprendre que dans l'action clandestine, l'influence réciproque ne sera jamais aussi forte que dans le syndicat légal.

Q: De quelle manière vous êtes-vous constitués en direction régionale?

R: Nous étions un des groupes de réserve. Les décisions en cette matière sont intervenues dès la première période d'activité de la RKK. En principe, nous devons agir sous nos propres noms. Finalement, nous avons cependant décidé de ne pas utiliser publiquement nos noms puisque ce principe a été alors adopté dans le reste du pays.

Q: Votre dernière déclaration ne contient pas de thèmes de "grande politique" présents dans les débats au sein de notre Syndicat depuis le 11 septembre...

R: Les bases d'une réelle politique du Syndicat doivent se construire dans les entreprises, les écoles, les instituts. Nous en sommes profondément persuadés, et dans notre déclaration, nous avons exprimé notre joie à la libération de nos collègues...

Q: Après leur libération, le Conseil Provisoire (TR) a été créé...

R: Nous pensons que ce fut une décision inévitable quoique prématurée. La réaction à cette décision est la déclaration que l'on connaît de la TKK (Commission Provisoire de Coordination) qui, ne niant pas le droit des membres du Syndicat à prendre toutes formes d'initiatives, rappelle pourtant qu'il ne semble pas que le temps soit déjà venu d'une action totalement ouverte; au contraire, la TKK souligne la nécessité de préserver les ressources humaines et matérielles de "Solidarnosc" et le besoin d'une plus forte consolidation des foyers syndicaux. L'action de nos collègues peut constituer un très important courant parallèle à caractère syndical général et la concordance de ces deux courants peut apporter des résultats très souhaitables.

Q: La création du Conseil Provisoire ne cause-t-elle pas un dualisme inutile dans l'action de "Solidarnosc"?

R: Le dualisme peut aussi être positif. Nous considérons ces deux courants d'action comme des courants de la même eau qui d'une manière naturelle, se rejoindront ou se sépareront en fonction des nécessités.

Q: Nous pensons que cette décision est risquée. De plus, certains collègues, devenus membres du Conseil Provisoire, ont peu après diffusé une déclaration présentant l'existence du TR d'une manière plutôt ambiguë.

R: Le seul fait de la participation au TR est important; par contre, le manque de cohérence de certaines déclarations d'après le 11 septembre, peut être dû à ce qu'on appelle "le syndrome du prisonnier".

Q: Cette incohérence n'est-elle pas le signe de la polarisation des positions de groupes significatifs de militants à l'intérieur du Syndicat, déstabilisant la position déjà difficile de "Solidarnosc"?

R: Il existe différentes tactiques dans le Syndicat. Elles apparaissent dans les discussions du type, faut-il poursuivre et développer l'action clandestine ou plutôt l'action publique. Nous pensons cependant qu'il ne faut pas dramatiser. "Solidarnosc" demeure unie et la meilleure preuve en est la position de Lech Walesa qui a créé le TR mais en même temps, a appuyé de manière évidente la TKK, en participant à sa réunion.

Q: Vous dirigez une région plutôt particulière. De cette région, sont issus Lech Walesa, deux membres de la TKK dans le passé et quelques dizaines de militants du niveau national de la période légale du Syndicat, et aussi d'anciens membres de la RKK...

R: Le travail de Lech et des autres collègues ne décharge pas les autres membres de "Solidarnosc" de leur responsabilité quant au sort du Syndicat. Il est évident que le travail de base, ni Lech Walesa, ni la RKK, ni la TKK ne le font à leur place. Le travail fondamental doit se concentrer dans les entreprises. C'est là que se décide le sort du Syndicat. De ce fait, le manque d'activité de certaines commissions d'entreprises, le découragement dans l'engagement syndical que nous avons remarqués avec inquiétude, doivent être modifiés radicalement et heureusement cela se produit. La création du TR fut un stimulant de ce renouveau. Mais la question demeure: et après? La réponse doit en être élaborée dans les entreprises.

Q: Recevez-vous des informations des commissions d'entreprises selon lesquelles quelque chose ne tourne pas dans la région? Qu'il existe un écart entre le travail de la RKK et celui des commissions d'entreprises?

R: Bien sûr. Peut-être qu'un jour s'épuisera la formule présente du Syndicat clandestin. Mais on ne peut certainement pas y renoncer pour le moment. Nous essayerons encore de nouer des contacts avec les entreprises, ce qui a été d'une certaine manière bouleversé par la nouvelle situation.

Dans la clandestinité, toute action prend beaucoup plus de temps et l'impatience des militants d'entreprise sans contacts avec la RKK, est compréhensible. Mais que ce contact existe ou non, les commissions d'entreprises doivent poursuivre leur action. Si le Syndicat saura défendre les droits ouvriers, défendre les ouvriers brimés par l'employeur, provoquer l'amélioration des conditions de travail et d'existence, alors seulement, nous pourrions dire que notre Syndicat existe dans les entreprises.

Nous comprenons que le personnel ouvrier se trouve dans une période "post-révolutionnaire". Nous remarquons un certain état d'apathie. Les possibilités de mobilisation des militants d'entreprises sont limitées et nous le comprenons aussi. Mais cet état de choses ne peut justifier l'abandon du travail syndical. Ce travail ne peut être fait par la RKK.

Q: Comment peut-on formuler les buts généraux du Syndicat, au niveau de l'entreprise?

R: Pour l'élaboration d'un programme, une compréhension précise de la situation est nécessaire. Nous voudrions que les commissions d'entreprises se concentrent sur quelques questions. Notamment: qu'elles définissent les conditions salariales, donc le salaire moyen dans l'entreprise, les salaires maxima et minima et qui les perçoit; les injustices dans l'attribution des primes et la répartition du travail. Pour ce qui est des conditions de sécurité et d'hygiène du travail, il faut recenser le nombre d'accidents, surtout les accidents graves et mortels, le nombre de personnes passant en pension d'invalidité, les cas de violation de règlements de sécurité même s'ils n'ont pas jusqu'ici causé d'accidents du travail. Il faut examiner s'il existe effectivement une inspection sociale du travail et comment elle fonctionne. Nous pensons que le personnel ne doit pas refuser de choisir les inspecteurs sociaux du travail, à la condition que les personnes choisies remplissent effectivement leurs responsabilités. Il faudrait également porter l'attention sur le nombre de personnes transférées vers un autre travail, moins bien rémunéré, sur recommandation médicale. Il faut examiner tous les cas d'enrôlement forcé dans les néo-syndicats, ainsi que les cas d'abus et les décisions erronées de la direction. Sur ces questions, il existe dès maintenant des possibilités d'opposition légale. Nous essayerons de présenter ces possibilités.

Pour le présent, il est important d'améliorer la distribution de la presse syndicale, la récolte des cotisations et le paiement d'allocations. Il faudrait également, à l'exemple de l'Université de Gdansk, demander auprès de la Diète (le Parlement), le rétablissement du pluralisme syndical. De nombreuses signatures sous une telle pétition constitueraient un argument important dans l'action pour le retour à la légalité d'action de "Solidarnosc". Même les données officielles indiquent que 7,5 millions de travailleurs demeurent en dehors des néo-syndicats.

Q: Selon nous, le Syndicat se trouve depuis assez longtemps sur la défensive; en fait, depuis les événements de Bydgoszcz de mars 1981. Cela apparaît dans notre réaction aux avancées de l'équipe parti-gouvernementale. Voyez-vous une chance de renverser cette tendance et de relancer la créativité du Syndicat?

R: Nous ne sommes pas d'accord sur votre affirmation sur la position défensive du Syndicat de mars 1981. Bien qu'il faille reconnaître que depuis 1981, est intervenue une certaine modification de la position des membres qui a fait qu'à l'automne 1981, se sont écartées les voies des permanents syndicaux, ceux des entreprises y compris, et des membres. L'euphorie a commencé à s'éteindre dès la mi-1981 et c'était un phénomène normal. On peut par contre reconnaître que le Syndicat est sur la défensive depuis décembre 1981. Le Syndicat a alors rencontré une force physique à laquelle il n'était pas en mesure de s'opposer. Il a dû alors reculer. Ensuite, est intervenu un phénomène de désorganisation. Le pouvoir est passé à l'offensive mais on peut douter qu'il soit arrivé à ses fins.

Il n'est même pas nécessaire de parler de notre victoire morale. Le pouvoir n'a rien remporté si ce n'est qu'il s'est maintenu. Dans les années 1980-1981, le système basé sur l'étouffement de la société s'est écroulé et jusqu'ici, il n'a pas été reconstruit. L'existence d'une opposition organisée, des éditions indépendantes prouve que la base psychologique de fonctionnement de ce système s'est brisée. Le pouvoir ne peut plus aussi facilement organiser des défilés, des meetings, etc en sa faveur. Depuis décembre 81, le pouvoir doit sans cesse garder une matraque en main. Il n'en fut jamais ainsi, sauf en 1956, 1968 et 1970. Là réside notre succès et de ce fait résultent les réformes de façade que les autorités sont contraintes d'introduire.

Q: Nous sommes tous devant l'inconnu et cet état de choses se répercute sur votre action, sur la définition de la coordination de votre région...

R: Le totalitarisme polonais est "percé" et c'est là un phénomène historique dans le socialisme réel. Il faut profiter de toutes les possibilités créées par ce phénomène. Il faut essayer de renforcer cette particularité polonaise. Même des activités modestes dans les entreprises, réussies ou ratées, élargissent les bases de la construction d'une Pologne indépendante, démocratique et moderne.

*_**

LECH WALESZA, président de NSZZ "Solidarnosc" a fait la communication suivante aux correspondants de presse étrangers, après l'annonce de la levée par les USA des dernières sanctions économiques contre la Pologne.

* Je suis convaincu que la décision prise par le Président des USA est une claire continuation de la politique des USA de soutien des intérêts de la nation polonaise, concordant avec la profonde amitié entre les deux pays. Cette décision a été prise en rapport avec les positions exprimées par l'Eglise Catholique de Pologne, par "Solidarnosc" et par bien d'autres groupes indépendants.

J'ai souvent exprimé mon espoir que la Pologne puisse compter sur l'aide et la compréhension de ses amis. Je dois souligner que l'avenir de la Pologne dépend d'une réforme économique véritable et de la démocratisation de la vie publique. Ce n'est que lorsque ces buts seront atteints que l'aide économique à la Pologne ne sera pas gaspillée comme dans les années 70.

"Solidarnosc" existe en dépit de biens des formes de répression. La fidélité aux principes du Syndicat constitue la force essentielle de la pression sociale pour les réformes et les changements démocratiques. Je considère la décision du Président comme la preuve du soutien évident et durable aux aspirations polonaises ainsi qu'au programme et aux buts de NSZZ "Solidarnosc".

JANUSZ ONYSZKIEWICZ, militant syndical de Varsovie et porte-parole de "Solidarnosc" avant l'état de guerre, a été renommé porte-parole du Syndicat par Lech Walesa. Onyszkiewicz y voit la confirmation d'un état de fait puisqu'il n'avait jamais interrompu les contacts avec les journalistes, les diplomates et les hommes politiques en visite en Pologne auxquels il expliquait et expliquera encore la position du Syndicat.

SIX RESPONSABLES régionaux de "Solidarnosc" ont été arrêtés le 5 mars à Lublin (centre-est de la Pologne), lors d'une réunion dans un appartement privé. Tous les six sont membres du Conseil Provisoire de NSZZ "Solidarnosc" de la région de Lublin: Danuta Winiarska, Zygmunt Lupina et Włodzimierz Blajerski de Lublin, Wiesław Lipko de Zamosc, Andrzej Kozaczynski de Tomaszow Lubelski et Stanislaw Weglarz de Leczyna. La police a également perquisitionné les appartements des

trois de Lublin; tous furent libérés au terme de la garde à vue - 48h.

LA POLICE a interrompu une conférence de presse pour journalistes occidentaux, organisée le 2 mars par Jacek Kuron et Zbigniew Romaszewski (responsable de la Commission d'Aides de NSZZ "Solidarnosc" mise en place par Lech Walesa) dans l'appartement de Kuron. La conférence visait à attirer l'attention sur l'usage répressif actuel des tribunaux de délits mineurs, dotés de nouveaux pouvoirs en octobre dernier. La police s'est introduite sous le prétexte d'un appel "anonyme" dénonçant une réunion illégale. Les policiers ont vérifié l'identité des journalistes, leur ont ordonné de quitter les lieux et ont emmené Romaszewski pour interrogatoire.

LE CONSEIL PROVISOIRE de NSZZ "Solidarnosc" a demandé la libération du militant des droits de l'homme tchécoslovaque Petr Pospichal, arrêté à Brno le 22 janvier pour "tentatives de troubler l'ordre public". Il risque de 3 à 10 ans de prison pour avoir "établi des contacts étroits avec des groupes anti-états en Pologne, avec "Solidarnosc" et avec des anti-socialistes des milieux émigrés tchécoslovaques". Pospichal est également accusé de distribution de publications de "Solidarnosc" et d'être l'auteur d'articles sur le Syndicat en Pologne.

LECH WALESZA et quinze autres responsables du Syndicat ont adressé une lettre au Conseil d'Etat demandant la libération de 15 prisonniers politiques accusés de délits criminels. Des sources polonaises rapportent que quinze prisonniers n'ont pas bénéficié de l'amnistie politique de septembre dernier.

HUIT représentants des syndicats indépendants interdits sous la loi martiale ont diffusé le 5 mars un communiqué condamnant l'attentat à la bombe contre le siège du POUP à Gdynia, sur la Côte Baltique, le 27 février. Les signataires, membres du groupe inter-syndical représentant "Solidarnosc", les Syndicats de Branche, Autonomes et d'Instituteurs, ont démenti avec force tout lien entre cet acte de terrorisme et les organisations indépendantes en Pologne.

LA REPRESSION

BOGDAN NAROZNY a perdu dans sa procédure en appel auprès de la Haute Cour pour sa réintégration après avoir été démis il y a un an de sa fonction de président du conseil ouvrier autogéré aux entreprises Stockbet de Wrzesnia. Il est également membre de la commission régionale de NSZZ "Solidarnosc". Dix autres conseils ouvriers ont protesté contre ce licenciement, précédent dangereux, les représentants ouvriers élus étant normalement protégés par la loi.

STANISLAW Szczuka a été licencié le 1er janvier après 33 ans de services comme capitaine de barge sur la Côte Baltique pour avoir rassemblé des signatures sous une pétition demandant la réintégration de collègues licenciés alors qu'ils étaient en prison pour activités indépendantes.

RADIO "Solidarnosc" de Lodz a émis le 8 novembre 1986 sur les ondes du 3ème programme de la Radio Polonaise, entre 8h et 8h04. L'émission était audible à travers la province de Lodz.

600.000 dollars d'équipements sophistiqués de détection des émissions radio ont été acquis chez Hewlett-Packard (USA) pour l'Institut de Wroclaw de Recherche Scientifique de l'Industrie Electrique, payés avec des fonds des crédits d'éducation. Tout l'équipement a été rapidement livré à la police de sécurité (SB) et installé au sommet de l'immeuble de l'Inspection Radio d'Etat pour repérer les émetteurs de Radio "Solidarnosc".

GRZEGORZ LUKS, 19 ans, de Goleniow (nord-ouest de la Pologne), est mort suite à l'éclatement d'un rein, à l'hôpital de Szczecin le 14 janvier, pour n'avoir pas reçu assez tôt des soins médicaux après avoir été battu par des officiers de police qui l'ont confondu avec un suspect qu'ils poursuivaient. Son état s'est aggravé et il est mort quelques jours après avoir été emmené inconscient à l'hôpital le 31 décembre 1986 dont il avait été refoulé auparavant, les médecins l'ayant trouvé en bonne santé.

UN TRIBUNAL de délits mineurs de Poznan a condamné Maria Palacz, pharmacienne, à une amende de 25.000 zl le 12 février pour avoir été trouvée dans la rue en possession de plusieurs exemplaires de la publication indépendante Obserwator Polski.

FRANCISZEK LANGNER a été condamné à 50.000 zl d'amende par le tribunal de délits mineurs de Pila (centre-ouest de la Pologne) pour avoir transporté le 30 décembre des cartes de Noel de "Solidarnosc".

STANISLAW BODYS a été jugé suivant l'art 61 du code pénal par le tribunal de délits mineurs d'Opatow (près de Czestochowa) le 23 janvier 1987 et condamné à 20.000 zl, commuables en 40 jours de prison, pour avoir porté le 7 août 1986 un badge de "Solidarnosc" - "emblème d'une organisation non-existante légalement".

LES REPRESSIONS se poursuivent contre les employés des

Aciéries de Stalowa Wola (sud-est de la Pologne), signataires d'une pétition à la Diète demandant la restauration du pluralisme syndical. Les signataires sont constamment inquiétés par la direction. Andrzej Brzezinski, ingénieur, superviseur de la fonderie et employé de la fonderie depuis 1956, a été contraint de démissionner. Une employée enceinte a appris qu'elle ne serait pas réintégrée après son congé de maternité. Le personnel de la fonderie a adressé une lettre le 9 février demandant à la direction de revenir sur sa décision et que Brzezinski puisse s'expliquer devant les ouvriers en présence d'un représentant du conseil ouvrier. Les ouvriers envisagent d'autres actions si leur protestation est ignorée.

LE PROFESSEUR Kaczmarek, secrétaire de longue date du département science de l'Académie Polonaise des Sciences (PAN) a refusé d'attribuer le titre de professeur-assistant à Krystyna Wasilkowa de l'Institut de Botanique du PAN, en automne 1986. Il a cité une loi sur les nominations et les titres où "le poste de professeur peut ne pas être attribué à quiconque n'accepte pas pleinement les principes constitutionnels du gouvernement ... et ne conduit pas ses activités en accord avec ces principes". Quelques jours plus tard, lors d'une réunion tenue pour enrôler les employés de l'Académie aux néo-syndicats, le cas de Wasilkowa a été présenté comme une mise en garde.

NON-CENSURE

LES ETUDIANTS de l'Université de Cracovie ont créé leur section de la Ligue Polonaise des Droits de l'Homme (cfr NEWS 83) en janvier 1987. Ils entendent examiner si les lois sur l'éducation universitaire en Pologne sont en accord avec la loi internationale et s'engagent à soutenir leurs collègues étudiants emprisonnés sous l'accusation fallacieuse de terrorisme.

LE MOUVEMENT Liberté et Paix a invité tous les groupes pacifistes européens (notamment les Verts ouest-allemands) à envoyer des délégations à un séminaire sur la paix internationale et les Accords d'Helsinki dans les rapports Est/Ouest qui se tiendra à Varsovie les 7-9 mai. Ce colloque est préparé par Jacek Czaputowicz à Varsovie et Jan Minkiewicz à Amsterdam.

LES EMPLOYES académiques de la Polytechnique de Cracovie ont été récemment priés de répondre par écrit à des questions telles que:

- acceptez-vous pleinement les principes du système de la République Populaire de Pologne?
- vous guidez-vous selon ces principes dans votre travail?
- admettez-vous la supériorité des intérêts sociaux sur les options particulières?
- avez-vous une attitude positive envers les initiatives collectives et les rassemblements politiques contribuant à renforcer le système socialiste?

Le recteur de la Polytechnique a également été chargé d'une évaluation des activités sociales, du comportement éthique et civique de chaque employé.

N. 88

LES ENTREPRISES électroniques Elwro de Wroclaw produisent des écrans reliés à des claviers en cyrillique destinés à l'exportation vers l'URSS. Les entrepôts de l'usine sont pleins d'équipements électroniques pour l'URSS, alors que le marché intérieur polonais en manque.

LE BUDGET militaire de la Pologne s'est élevé de 40% - de 4,8 à 6,8 milliards de dollars - entre 1980 et 1986; il est actuellement de 180 dollars par habitant. En comparaison, le budget de l'éducation est de 25-28 dollars par habitant.

LES AUTORITES préparent l'annonce de hausses de prix le 2 avril. Les prix du charbon, de l'électricité, des transports, de la farine et de tous les produits céréaliers, ainsi que le prix de l'alcool devraient être relevés.

1984, le roman de George Orwell devrait être publié pour la première fois officiellement en Pologne par la maison d'édition PIW à un tirage de 10.000 exemplaires.

DES DECHETS ATOMIQUES

- Il y a deux ans environ, une délégation de l'usine CHEMKOP de Cracovie s'est rendue dans la Région Fortifiée de Miedzyrzecz (MRU) non loin de la ville est-allemande de Frankfurt am Oder. Elle était venue examiner la ligne MRU de bunkers souterrains datant de la seconde guerre mondiale et s'en est retournée en indiquant que la zone MRU avait été sélectionnée comme dépôt des déchets radioactifs de la centrale atomique de Zarnowiec en construction sur la Côte Baltique. Cette brève d'information a alors provoqué une mobilisation sans précédent, des protestations indignées contre le projet avancé par l'Agence Atomique d'Etat.

- La Région Fortifiée de Miedzyrzecz (MRU) est un système de défense consistant en une longue ligne de constructions anti-chars en béton, de fossés et de talus recouvrant d'énormes bunkers souterrains construits par les Allemands durant la 2ème guerre. Les Allemands y voyaient, à son achèvement en 1954, une barrière infranchissable contre les ennemis de l'Est. Lors de l'avancée rapide de l'Armée Soviétique, les bunkers inachevés furent facilement emportés; la ligne de fortification fut en partie démontée par la Brigade Trofieyny Soviétique qui se chargeait d'emmener en URSS comme contribution de guerre des usines polonaises et en partie détruite suivant l'accord des Alliés sur la destruction des sites militaires allemands.

Depuis, le MRU est devenu le repaire d'une colonie de chauve-souris, dont on a fait après bien des difficultés une réserve protégée, avec des spécimens assez rares en Europe. Certaines sections de la ligne sont visitées par les touristes; la population locale affirme qu'une partie est occupée par une unité soviétique.

- Les critères fixés à l'Ouest pour le dépôt de déchets radioactifs recommandent que la zone choisie soit à l'abri de mouvements tectoniques, de l'infiltration

d'~~eau~~ qu'elle soit d'une profondeur minimale de 150 m, optimale de 600 m, recouverte de sel ou d'argile.

Aucun de ces critères n'est rencontré sur le site choisi. Le ciment des bunkers est fissuré (alors que l'on sait que le béton exposé à des radiations vieillit six fois plus vite), l'humidité est élevée, une partie de la ligne est noyée par des sources souterraines, les bunkers n'ont que 20 à 30 mètres de profondeur. La justification officielle du projet prétend que c'est là la solution la moins coûteuse dans une zone relativement inhabitée.

Au début de 1986, la censure officielle a interdit toute mention du projet. Quand l'interdiction fut levée, de nombreux articles ont immédiatement paru, surtout dans la presse locale. Une pétition de protestation a réuni environ 1.500 signatures, y compris celles de membres d'organisations sociales officielles. Un groupe de médecins de Miedzyrzecz s'est exprimé contre le projet mais il est rapidement devenu silencieux quand il fut suggéré aux médecins qu'ils pourraient facilement être déplacés. Les candidats au congrès du POUP de juin dernier qui s'étaient engagés à faire pression sur cette question ont été retirés de la liste des délégués. L'administrateur provincial de Gorzow a régulièrement évité tout débat, toute réunion sur cette matière. Il semble que l'Agence Atomique d'Etat attend que passe la tempête, en écartant graduellement les adversaires les plus actifs.

- S'il aboutit, le projet MRU menacera gravement la santé voire la vie de millions d'habitants des régions proches. Les autorités ont constamment sous-estimé les problèmes de pollution, p. ex. les aciéries Lénine de Cracovie, les mines de cuivre de Legnica et Glogow, les usines d'azote de Pulawy et bien d'autres encore.

Des experts ont révélé que les autorités envisagent de stocker des déchets extérieurs contre des devises étrangères et que plusieurs pays occidentaux se sont déjà déclarés intéressés. L'espoir demeure cependant que ce projet soit arrêté sous la pression locale et grâce aux protestations des groupes concernés du pays et de l'Occident.

*_*_*_*_*

SOURCES: Paragraf 14/XII.86; PWA 10/15.III.87; "Solidarnosc" Gdansk 13-14/166-7.XII.86; "Solidarnosc" Walczaca 17(72)/17.XI.86; Tygodnik Mazowsze 199/18.II.87; 200/25.II.87; Uncensored Poland News Bulletin 5(87)/6.III.87; Viktorija 65/7.XII.87; Z dnia na dzien 36(424)/22.XII.86.